Accord européen CE/Slovaquie: application des régles de concurrence

1995/0103(CNS) - 15/01/1996

Le rapporteur a rappelé que ce rapport avait pour objectif la mise en oeuvre des dispositions de concurrence prévues par l'accord d'association. Il s'est aussi félicité de la mise en place des structures de contact pour répondre aux accusations des PECO qui considèrent que l'Union européenne applique des règles de concurrence trop rigoureuses, dans le but d'empêcher l'accès de leurs produits au marché européen. Le Commissaire Van den Broek a rassuré le Parlement qu'il suivra l'évolution de la situation en Slovaquie, et notamment pour vérifier qu'une véritable politique de concurrence y soit menée, avec moins d'aides de l'Etat. Les mesures proposées pour les républiques slovaque et tchèque sont analogues à celles proposées précédemment pour la Pologne et la Hongrie.